

J'espère bien que la situation au Cambodge ne se détériorera pas comme au Vietnam. Je regrette vivement que le Gouvernement américain ait jugé bon de prendre cette mesure, mais nous sommes quelque peu rassurés depuis que le président Nixon a affirmé que ces opérations étaient limitées et que les Forces américaines seraient retirées lorsque leurs objectifs immédiats seraient atteints. Il serait tragique, et je suis certain que c'est l'opinion non seulement de tous les députés, mais aussi celle des Américains eux-mêmes, si ces opérations entraînaient une aggravation du conflit en Indochine.

(2) P.M.

J'ai cru que la chose pourrait être utile à la Chambre si je faisais pour commencer un bref historique des événements que nous discutons cet après-midi.

A la Conférence de Genève sur l'Indochine en 1954, des accords de cessez-le-feu avaient été rédigés à l'intention des trois États indochinois. En qualité de pays invité à surveiller les trois commissions internationales prévues dans les accords de cessez-le-feu, le Canada s'était engagé avec l'Inde et la Pologne à s'assurer si les parties en cause mettaient à exécution de la façon satisfaisante les stipulations des accords auxquels elles avaient souscrit. Au Cambodge, ces parties comprenaient les Forces armées nationales du Cambodge d'une part, et les Forces de résistance cambodgiennes, ainsi que des unités militaires vietnamiennes, d'autre part.

La mise en oeuvre de l'Accord de 1954, de cessez-le-feu s'est avérée pour le Cambodge une affaire bien nette. Les dispositions purement militaires ont été mises en vigueur sans trop de difficultés et, à l'issue des élections de 1955 au Cambodge, la délégation canadienne a exhorté les gouvernements en cause à licencier la Commission. De l'avis du Canada, la tâche pour laquelle la Commission avait été établie avait été complétée. Toutefois, nous n'avons pu convaincre nos collègues de l'Inde et de la Pologne, surtout lorsqu'il est devenu évident que le Gouvernement du Cambodge tenait à ce que la Commission reste à la tâche. Donc, la Commission est demeurée au Cambodge tout en réduisant progressivement son personnel jusqu'en 1958, alors qu'elle n'était plus qu'un symbole.

Jusqu'en 1963, la Commission n'a pas eu beaucoup à faire. Toutefois, la relance de la guerre au Vietnam s'est fait de plus en plus sentir au Cambodge -- en se traduisant souvent par des pertes de vie et de propriété, tragiques chez les Cambodgiens. Au fur et à mesure que la situation se détériorait au Vietnam, les incidents de frontière entre le Cambodge et le Vietnam du Sud devenaient de plus en plus fréquents. De leur côté, Sud-Vietnamiens et Américains soutenaient que tous les incidents où ils se trouvaient engagés provenaient des chocs survenus avec les Forces vietcong qui se servaient du territoire cambodgien comme d'un lieu de retraite ou comme d'une base d'où ils dirigeaient leurs attaques contre le Vietnam du Sud. En outre, on accuse de plus en plus les communistes vietnamiens d'acheminer leurs approvisionnements par le Cambodge, d'abord par ce qu'on a appelé la piste Sihanouk, au nord-est de la province, puis par les ports du golfe de Siam.

Depuis le début de 1968, le Gouvernement cambodgien s'est lui-même plaint ouvertement de l'activité des Forces armées vietcong en territoire cambodgien. Le Gouvernement cambodgien a fourni des preuves à l'appui dans un rapport officiel qu'il a rendu public en octobre 1968. Le secrétaire d'État à la Sécurité nationale du Cambodge y disait que des Vietnamiens armés s'y